



RAPPORT ANNUEL

2007.2008

**ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALES. CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

SOMMAIRE

5	MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT
9	RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU
13	COMITÉ ADMINISTRATIF
14	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
	ÉTATS FINANCIERS
	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	REVENUS ET DÉPENSES
	SURPLUS
	FLUX DE TRÉSORERIE
	BILAN
	NOTES COMPLÉMENTAIRES
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
22	RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES
26	GROUPES DE TRAVAIL
28	COMMUNICATIONS
31	INTÉGRATION DES DIPLOMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
33	TABLEAU DE L'ORDRE, STATISTIQUES, COTISATION PROFESSIONNELLE

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Justice,
Jacques Dupuis
Québec, mai 2008

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2008

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le dernier rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2008

MEMBRES DU BUREAU

Président
André Bourassa
Pour la région du Centre
Hélène Beaudry
Pour la région du Croissant-Nord
Guy Leclerc
Pour la région des Laurentides
Laurence Hettel
Pour la région de la Montérégie
Bernard McNamara
Pour la région de Montréal
Maggy Apollon
Paule Boutin [jusqu'en juin 2007]
Pierre Corriveau
Nathalie Dion
Robert Lacoste [depuis juin 2007]
Normand Pratte
Pour la région de Québec
Pierre d'Anjou
Stéphan Gilbert
Rémi Morency
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Françoise Braun
Michel Gervais
André Normandeau

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président
André Bourassa
Vice-présidents
Maggy Apollon
Nathalie Dion
Normand Pratte
Délégué des administrateurs nommés
André Normandeau

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2008

Lucie Aubin
Secrétaire au statutaire
Carole Bienvenue
Adjointe à la direction
Claude Bonnier, architecte
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession
Daniel Chevarie, architecte
Directeur de l'administration
Diane Claing
Adjointe à l'inspection professionnelle
Pierre Collette, architecte
Syndic
René Crête, architecte
Syndic adjoint
Jean-Claude Dufour
Comptable
Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires
Carole Bienvenue
Adjointe à la direction [depuis mars 2008]
Carole Giard, notaire
Registraire
Lynda Godin
Secrétaire à l'admission
Jeannine Haineault
Adjointe à la formation continue
Pierre Lacerte
Responsable des communications
Alain Lafleur, architecte
Inspecteur
Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue
Jean-Pierre Manfé
Régisseur
Lise Pellerin
Adjointe aux communications
Hakima Zidani
Réceptionniste



Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le travail abattu a été considérable... Pensons simplement à la préparation des nouveaux examens de l'Ordre qui remplaceront l'examen du NCARB et qui assureront une évaluation mieux adaptée à la réalité de l'exercice de la profession des futurs architectes québécois.

À la suite de la résolution adoptée en ce sens par le Bureau de l'Ordre en 2006, un Comité des conseils d'architecture du Canada avait confié à un groupe de travail composé des représentants des ordres de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec le mandat de se pencher sur la question des examens.

Les démarches entreprises, à l'automne 2007, pour favoriser l'adhésion des ordres canadiens au nouvel Examen des architectes du Canada [ExAC] ont connu leur dénouement à Montréal, le 11 mars dernier, alors que les présidents et représentants des ordres ont officialisé leur union par la signature du Protocole d'entente sur l'Examen des architectes du Canada. Dès 2008, l'ExAC sera offert et reconnu par toutes les associations professionnelles, à l'exception de la Colombie-Britannique. Il donnera accès à la profession d'architecte dans leur province ou leur territoire respectif. J'adresse un remerciement spécial aux artisans de ce dossier qui réalisent une tâche immense.

Dossier statutaire

Le bureau du syndic n'a pas chômé non plus. L'année 2007-2008 a été marquée par des dossiers majeurs d'enquête à propos des sceaux de complaisance. Trois de ces dossiers ont été l'objet d'une décision disciplinaire alors que plusieurs autres sont en analyse d'enquête. Force est de constater que ces infractions sont courantes et que dans plusieurs cas, elles sont structurées en pratique dans une collaboration continue avec des bureaux de technologues qui exercent dans le champ d'exercice exclusif de la profession.

L'incorporation

Les discussions avec l'Office des professions du Québec à propos du *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société* se poursuivent toujours. Que de temps! L'assurance responsabilité professionnelle qui sera exigée des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée et des sociétés par actions constitue une part importante du problème. Dans le but de dénouer l'impasse, nous avons demandé au Fonds d'étudier la possibilité d'augmenter la couverture d'assurance. Cette demande nous apparaît d'autant plus légitime que cette dernière n'a pas été augmentée depuis la mise sur pied du Fonds.

Le plan de communication

Réalisé par le Comité administratif en collaboration avec le service des communications de l'Ordre ainsi qu'un consultant externe, le plan de communication propose une vision développée pour l'ensemble des activités de l'Ordre des architectes jusqu'à l'horizon de 2010. Il positionnera l'Ordre de façon à ce qu'il devienne une instance incontournable en matière d'environnement bâti, tout en protégeant le public et en contribuant au bien-être et à l'essor de la société.

Ce plan visera à accroître le dialogue entre l'Ordre et l'ensemble des donneurs d'ouvrage tout en suscitant la fierté de ses membres.

En matière de formation continue, nous mettons tout en œuvre afin que, d'ici 2010, les architectes reconnaissent le *Programme de formation continue de l'OAQ* comme la première source de référence pour s'améliorer professionnellement. Nous sommes encouragés de constater que notre programme de formation continue connaît un taux de satisfaction de 72 % et que les salles sont remplies à 80 %.

Intégration des architectes étrangers

Abordé dans un contexte de travail multijuridictionnel (Ontario, Colombie-Britannique et Québec), ce dossier chemine vers l'élaboration de règles d'équivalence, et ce pour chaque province, basé sur une reconnaissance de diplôme et d'un nombre minimal d'années d'expérience.

Siège social

L'Ordre poursuit ses démarches en vue de se relocaliser. Regroupant plusieurs groupes ayant des affinités, le nouvel espace devrait être plus fonctionnel, certes, mais aussi plus approprié pour les services aux membres et plus ouvert au public. Divers bâtiments ont été considérés. Nous sommes à réactiver le comité et bien sûr les suggestions des collègues sont toujours bienvenues.

Autres dossiers

L'Ordre est sollicité pour donner des avis sur des sujets aussi variés que le patrimoine culturel, l'efficacité énergétique ou la gestion rigoureuse des grands projets, pour n'en nommer que quelques-uns. Chaque fois, les agendas sont reformatés pour nous adapter à de courts délais, mais nous mettons tout en œuvre pour exprimer une position qui fasse avancer l'architecture et la société.

Remerciements

En cette première année de mon deuxième mandat à la présidence de l'Ordre, je réitère mon admiration et ma gratitude face à l'engagement des architectes qui ont collaboré aux travaux du Bureau, du Comité administratif ainsi que des comités et groupes de travail. Au nom de tous les architectes du Québec, je les en remercie. Naturellement, rien de tout cela ne serait possible sans le soutien indéfectible et le dévouement exemplaire du personnel de l'Ordre. Je leur sais gré pour le travail acharné qu'ils abattent dans des conditions parfois limites.

André Bourassa

Président

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au Comité administratif.

Le Bureau a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2007-2008. Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du Bureau au cours de cet exercice sont le nouvel examen d'admission à la profession d'architecte, la mise sur pied en sol québécois de l'organisation des Architectes de l'urgence [Canada], l'amélioration de l'aide à la pratique et le plan de communication 2007-2010.

L'adoption des *Normes professionnelles en inspection préachat*, en collaboration avec d'autres ordres de l'aménagement, a également marqué l'année 2007-2008.

La recherche d'un nouveau siège social s'est poursuivie cette année. Il en sera de même au cours du prochain exercice.

En 2007-2008, dans le cadre de ses principales activités touchant trois secteurs généraux, le Bureau a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- adopté le plan d'action 2007-2009 pour favoriser l'intégration, au sein de l'Ordre, des architectes formés à l'étranger;
- approuvé le Protocole d'entente sur l'Examen des architectes du Canada [ExAC];
- adopté une résolution à l'effet de continuer de mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser l'accès des stagiaires à la profession d'architecte et la consolidation des liens qui unissent l'Ordre, ses membres et la relève en architecture du Québec;
- approuvé le principe d'une réflexion sur les conditions du Programme canadien de stage en architecture;
- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice et de permis temporaires;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou leur prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- approuvé la nomination d'un cessionnaire pour un architecte décédé;
- adopté les modalités relatives à l'examen d'admission 2008;
- adopté les objectifs spécifiques du nouvel examen d'admission à la profession.

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2007.

Exercice illégal de la profession

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

- adopté la tarification des assurés du Fonds pour l'exercice 2008;
- nommé Gaston Boulay, architecte, au conseil d'administration du Fonds des architectes.

Formation continue

- adopté et mis à jour une liste d'activités dirigées pour l'exercice 2007-2008;
- adopté le document *Assurance qualité pour les activités de formation continue offertes aux architectes du Canada – Normes nationales sur les activités de formation continue et leurs fournisseurs* [juillet 2007].

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale 2007-2008.

Réglementation

- adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*;
- adopté un projet de nouveau *Code de déontologie des architectes* pour consultation des membres.

Inspection préachat

- adopté les *Normes professionnelles de pratique en inspection de bâtiments résidentiels*, document élaboré en collaboration avec l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et l'Ordre des technologues professionnels du Québec;
- approuvé la constitution d'un registre des professionnels en inspection de bâtiments résidentiels.

AFFAIRES PARASTATUTAIRES **Communication**

- adopté le plan de communication 2007-2010;
- adopté une politique de partenariat;
- approuvé la participation de l'Ordre aux festivités de Québec 2008.

Comités et groupes de travail

- pourvu les postes vacants au sein du Bureau et des comités de l'Ordre;
- créé le Groupe de travail sur l'aide à la pratique;
- constitué le Comité des Prix d'excellence en architecture 2009.

Médaille du Mérite

- décerné la médaille du Mérite 2007 à Paul Gauthier, architecte;
- décerné la médaille du Mérite 2008 à Richard Birtz, architecte.

Prix Thomas-Baillairgé

- attribué le prix Thomas-Baillairgé 2008 à Dinu Bumbaru, Héritage Montréal/ICOMOS.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- adopté le plan d'action 2008-2010;
- adopté les états financiers 2006-2007;
- recommandé à l'assemblée générale annuelle de renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton [RCGT] pour la vérification 2007-2008 de l'OAQ;
- renouvelé le programme d'assurance collective avec l'assureur Sun Life;
- renouvelé le mandat de syndic de Pierre Collette, architecte;
- renouvelé le mandat de syndic adjoint de René Crête, architecte;
- accordé un boni de performance au président de l'Ordre;
- actualisé la rémunération des vice-présidents de l'Ordre;
- approuvé le principe de l'embauche d'un employé permanent pour la gestion et la coordination des partenariats de l'OAQ;
- approuvé le principe de l'embauche d'un employé temporaire pour le soutien administratif au Bureau du syndic;
- adopté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de Paule Boutin, architecte, vice-présidente de l'Ordre et présidente élue de l'Institut royal d'architecture du Canada [IRAC], pour son dévouement et son implication exceptionnels aux affaires de l'Ordre depuis plusieurs années;
- adopté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de Bernard McNamara, architecte, pour sa remarquable collaboration à la mise sur pied de l'organisation des Architectes de l'urgence [Canada];
- adopté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de Sylvie Champeau, consultante, pour l'événement des Prix d'excellence en architecture 2007.

AFFAIRES PUBLIQUES **RELATIONS EXTERNES**

- contribué, sur les plans humain, financier et matériel, à la création de l'organisation des Architectes de l'urgence [Canada];
- poursuivi la participation de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à d'autres organismes tels que Les Arts et la Ville, la Conférence interprofessionnelle du design du Québec, le Conseil du paysage québécois, Culture Montréal et l'Institut de design Montréal;
- poursuivi l'intense participation de l'Ordre aux dossiers d'intérêt pour la profession d'architecte au Canada [Examen des architectes du Canada, restructuration du Conseil canadien de certification en architecture, intégration des architectes formés à l'étranger, etc.];
- commenté le nouveau Règlement sur les contrats de services des organismes publics publié dans la Gazette officielle du Québec;
- approuvé la participation de l'Ordre à la commission parlementaire relative au Projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets;
- approuvé la participation de l'Ordre à la consultation publique sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre



COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du Bureau et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le Comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le Comité administratif a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2007-2008. Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le Comité administratif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le Bureau et assumé un suivi et une coordination des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité administratif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- Plan d'action 2008-2010
- Examen des architectes du Canada [ExAC]
- Recherche d'un nouveau siège social pour l'Ordre
- Mise en œuvre du Plan de communication 2007-2010
- Plan de visibilité et politique de partenariats
- Services Web
- Prix d'excellence en architecture 2009
- Festival d'architecture 2009

Le travail relatif à plusieurs de ces dossiers se poursuivra au cours du prochain exercice.

Pendant l'exercice 2007-2008, le Comité administratif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au Bureau touchant les différents secteurs de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le Comité administratif a :

Affaires statutaires

- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice ou de permis temporaires;
- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la certification de qualifications académiques émises par le Conseil canadien de certification en architecture;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- entériné la recommandation du Comité d'admission de renouveler une autorisation spéciale;
- approuvé la nomination d'un cessionnaire pour une architecte ayant cessé d'exercer;
- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- nommé un médecin pour procéder à un examen médical, dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession;
- dispensé quelques architectes de la cotisation annuelle et de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, pour cause de maladie grave prolongée.

Affaires parastatutaires

- confié au directeur de l'administration le mandat d'élaborer un plan de visibilité et une politique de partenariats, en collaboration avec le responsable des communications et d'un consultant externe;
- entériné une entente de partenariat avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services [CIRAIG] pour la conférence Cycle 2007;

- discuté de la politique énergétique du Québec avec des représentants de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie [AQME];
- contribué financièrement à l'événement Objet 2008;
- commenté le plan d'action 2007-2009 du Comité des concours;
- approuvé le projet d'offrir une formation aux membres des Comités consultatifs d'urbanisme [CCU];
- autorisé la participation de l'Ordre à l'événement Montréal rendez-vous 2007 et au Salon national de l'environnement (habitation saine, architecture verte).

Affaires administratives

- confié à la firme Gestar l'archivage des documents de l'Ordre;
- confié à Pierre Beaupré, architecte, le mandat d'agir comme consultant de l'Ordre dans les dossiers du nouveau siège social et de la révision de la *Loi sur les biens culturels*;
- autorisé le renouvellement ou le remplacement de certains équipements informatiques;
- entériné l'embauche d'une adjointe à temps partiel au Bureau du syndic;
- approuvé les recommandations du groupe de travail sur le Conseil canadien de certification en architecture [CCCA] quant à la restructuration de cet organisme;
- pourvu les postes vacants au sein des comités ou du personnel de l'Ordre.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

JEAN PETERS

Le Comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

MEMBRES

JONATHAN BISSON

[DEPUIS JUIN 2007]

MARC CHADILLON

[DEPUIS OCTOBRE 2007]

VÉRONIK CHARLEBOIS

NORMAND DESGAGNÉS

ANNA SAROLI

JUAN VARGAS

Pendant l'exercice financier 2007-2008, le Comité d'admission a tenu huit réunions régulières pour procéder au traitement de 843 dossiers distribués comme suit :

DEMANDES DE PERMIS D'EXERCICE	50
DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE	3
DEMANDES D'AUTORISATION SPÉCIALE	2
DEMANDES D'ADMISSION AU STAGE	141
RAPPORTS DE STAGE	513
DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE STAGE	11
DEMANDES D'INSCRIPTION AU VOLET QUÉBÉCOIS DE L'EXAMEN D'ADMISSION	63
RÉSULTATS D'EXAMEN ENTÉRINÉS – VOLET QUÉBÉCOIS DE L'EXAMEN D'ADMISSION	57
DEMANDES DE RÉVISION DU RÉSULTAT DE L'EXAMEN [VOLET QUÉBÉCOIS]	1
DEMANDES D'EXEMPTION DE CERTAINES PARTIES DE L'EXAMEN D'ADMISSION	2

SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD

Sur les 513 rapports de stage étudiés, près de 7 % étaient des stages accomplis à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, le comité a reçu 11 demandes d'équivalence de stage par des architectes ayant été formés et ayant exercé la profession d'architecte à l'étranger. Sur ce nombre, 10 candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1 880 heures de stage; une demande a été refusée.

Le comité a entériné les résultats des 57 candidats au volet québécois de l'examen d'admission du 1^{er} juin 2007 portant sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec; 89 % des candidats ont réussi cet examen avec une moyenne générale de 71,4 %. Cet examen était offert pour la dernière fois. Les futurs architectes devront désormais suivre un cours obligatoire sur le contexte légal de la profession et la gestion d'un bureau d'architecte.

Jean Peters

Président du Comité d'admission

RAPPORT DU SYNDIC 2007-2008

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Au cours de l'exercice 2007-2008, plusieurs centaines d'appels téléphoniques provenant d'architectes et du public en proportion égale ont été reçus au Bureau du syndic. Ces demandes de renseignements concernaient principalement la teneur et l'interprétation des codes et des règlements régissant l'exercice de la profession. Elles portaient aussi sur les aspects légaux et contractuels des services offerts par les architectes.

L'exercice 2007-2008 s'est amorcé avec 59 dossiers actifs. À ce nombre, se sont ajoutés 59 nouveaux dossiers pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, 48 dossiers ont été fermés. L'exercice se termine donc avec un total de 70 dossiers actifs répartis ainsi :

ANNÉE	DOSSIERS		ANALYSE	ENQUÊTE	DISCIPLINE
	ACTIFS	EN ATTENTE			
AVANT 2005	–	0	0	0	0
2005	7	0	0	4	0
2006	12	0	8	4	0
2007	51	9	29	13*	3
TOTAL	70	9	37	21	6*

* POUR TROIS DE CES DOSSIERS, L'ENQUÊTE SE POURSUIT; DEUX PLAINTES ONT ÉTÉ PORTÉES POUR NON-COOPÉRATION À L'ENQUÊTE ET UNE AUTRE POUR UNE LIMITATION D'EXERCER POUR LA DURÉE DE L'ENQUÊTE.

Processus disciplinaire

Treize nouvelles plaintes déposées au Comité de discipline s'ajoutent aux quatre dossiers de plainte déjà actifs en début d'année. De ces 17 dossiers disciplinaires, 13 ont été fermés, nous laissant avec quatre dossiers actifs à la fin de cette année.

FAUTES PRÉSUMÉES

Les demandes d'enquêtes et les enquêtes portent principalement sur des fautes commises par les architectes dans l'exercice de la profession. Elles ont été regroupées sous les thèmes suivants :

Utilisation illégale du sceau de complaisance

Cette faute concerne l'acte professionnel de sceller et de signer des documents qui n'ont pas été préparés par l'architecte lui-même ou sous sa direction et sa surveillance immédiate.

L'année 2007-2008 a été marquée par des dossiers majeurs d'enquête à ce sujet dont trois ont fait l'objet d'une décision disciplinaire alors que plusieurs autres sont en analyse.

L'OAQ, par ses syndicats, son Comité d'inspection professionnelle et son enquêteur à l'exercice illégal de la profession, traite en priorité ce type d'infractions. Un constat troublant s'ensuit; ces infractions sont courantes et, dans plusieurs cas, elles sont structurées en pratique dans une collaboration continue avec des bureaux de technologues qui exercent à outrance dans le champ d'exercice exclusif de la profession.

Non-respect du mandat entre client et architecte

Cette faute concerne principalement le mandat verbal, même si elle est parfois relevée dans les mandats écrits. L'ambiguïté des mandats, le non-respect par l'architecte des mandats et des interprétations différentes de la part du client et de l'architecte sont les principaux problèmes. Cette faute fait souvent l'objet, en plus, d'une demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Non-respect des budgets

Le budget indiqué au mandat constitue un engagement contractuel. L'architecte est tenu d'informer le client durant l'évolution du dossier des dépassements de budgets prévisibles. Il ne peut en aucun cas se soustraire à ce devoir d'information.

Infraction au règlement sur la tenue du dossier, du registre et des bureaux

Lorsque l'architecte ne tient pas compte des exigences de ce règlement, tant au niveau du dossier que du registre, il devient impossible de connaître ses activités professionnelles, et le client ne peut avoir accès à son dossier. Concernant la tenue de bureau, l'architecte ne se conforme pas aux exigences établies.

Fausse indication concernant le bureau de consultation

Des architectes indiquent un ou des bureaux de consultation qui constituent des coquilles vides ou encore des lieux partagés par un non-architecte. Ces bureaux sont souvent non identifiés et l'architecte ne respecte pas le mode d'utilisation prévu au règlement sur la tenue du dossier, du registre et des bureaux.

Publicité mensongère ou fausse représentation

Plusieurs bureaux d'architectes utilisent des noms de sociétés qui ne sont pas représentatifs comme Untel architectes alors qu'il n'y a qu'un seul architecte, Untel et associés architectes, alors qu'il n'y a pas d'associé, qu'il n'y en a qu'un ou que les associés ne sont pas architectes, et de nombreuses autres appellations qui constituent de la fausse représentation. Dans ce domaine, les fautes présumées touchent aussi les architectes s'appropriant le mérite d'un projet réalisé par d'autres, soit en collaboration avec d'autres, soit selon une autre formule de participation.

Refus de collaborer à l'enquête du syndic

L'architecte refuse ou néglige de fournir les informations et documents demandés dans le cadre d'une enquête du syndic ou il ne respecte pas les délais établis pour le faire. En 2007-2008, le Comité de discipline a rendu deux décisions de culpabilité à ce sujet.

Pierre Collette, syndic

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT
M^r JEAN-GUY GILBERT

MEMBRES
RAIMONDO AVERNA
GILLES CÔTÉ
JACQUES DELORME
RICCARDO DI MARCO
MICHEL JULIEN
RÉJEAN MARTINEAU

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE
LUCIE AUBIN

Le Comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le comité rend compte de ses activités au Bureau, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION	DATE DE LA DÉCISION DÉCISION
03-05-0063	05-02-10	CD 2.01 3.02.01, 3.02.05 CP 59.2	07-09-17	07-10-17 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-06-0070*	06-08-15	CP 59.2, 152	À VENIR	
03-06-0071	07-02-06	CD 4.03.03 CCP 59.2	07-05-09	07-07-25 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-06-0072	07-01-11	CD 3.05.08, 4.02.01 a) TD 2.01 b)	07-05-09	07-07-25 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-07-0073	07-04-25	CD 3.05.08, 4.02.01 a) TD 2.01 b), CP 114	07-06-11	07-08-31 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-07-0074	07-05-24	CD 3.01.01, 3.05.06, 3.05.08, 4.02.01 a), 4.02.01 h), TB 2.01 b)	07-06-11	07-08-31 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-07-0075	07-05-28	CD 3.05.08, 4.02.01 a) TB 2.01 b), 2.03	07-06-11	07-08-31 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-07-0076	07-11-01	CD 3.05.01, 3.08.04	À VENIR	
03-07-0077	07-09-11	CD 3.01.01, 3.05.08, 3.05.06, 4.02.01 a), 4.02.01 h), CP 59.2	08-03-04	À VENIR
03-07-0078	07-09-18	CD 4.03.02, CP 114	07-12-12	À VENIR
03-07-0079	07-10-02	CD 4.03.02 CP 114	07-11-30	08-03-10 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-07-0080	07-12-05	CD 3.02.01, 3.03.01, 3.05.08 c), 4.02.01 a), 4.03.02, 5.01.02, TD 2.01 a), 2.01 b)	À VENIR	
03-07-0081	07-10-25	CD 4.03.02 CP 114	07-11-19	08-01-09 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-08-0082**	08-01-18	CD 3.02.02, 3.05.08, 4.02.01 a), 4.02.01 h), 5.01.02, 5.01.03, 5.03.02, TD 3.03 / CP 59.2	08-01-28	À VENIR
03-08-0083	08-01-18	CD 3.05.08, 4.02.01 h) TD 3.03 / CP 59.2	À VENIR	

CD : CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES | CP : CODE DES PROFESSIONS

* À CE JOUR, LA PLAINTÉ PRIVÉE N° 03-06-0070, REÇUE LE 15 AOÛT 2006, EST TOUJOURS PENDANTE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE EN RAISON DES DEMANDES DE REMISE D'AUDITION DE LA PART DU PLAIGNANT.

** EN PLUS DES DÉCISIONS INDIQUÉES, LE COMITÉ A ORDONNÉ LA LIMITATION PROVISOIRE D'EXERCICE DE L'ARCHITECTE INTIMÉ DANS CE DOSSIER.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES
ANDRÉ LAVIOLETTE
FERNAND TREMBLAY
MICHAEL G. WERLEMAN

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

ADMINISTRATEURS	NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2007	0
NOMMÉS PAR L'OPQ	NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008	3
MICHEL GERVAIS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008	2
ANDRÉ NORMANDEAU	CONCLUT QU'IL N'Y A PAS LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	2
	SUGGÈRE AU SYNDIC OU AU SYNDIC ADJOINT DE COMPLÉTER SON ENQUÊTE	0
SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE	SUGGÈRE AU SYNDIC DE TRANSMETTRE LE DOSSIER AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	0
LUCIE AUBIN	CONCLUT QU'IL Y A LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	0
	NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2008	1*

* LA DEMANDE DE RÉVISION A ÉTÉ REÇUE LE 25 MARS 2008.

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS ET ARBITRES

GILLES BEAUCHAMP

BENOÎT DE MONTIGNY

JOSÉE HARVEY

RENÉ LAGACÉ

RÉAL LAVALLÉE

ANDRÉ LAVIOLETTE

JEAN-CHARLES MARTINEAU

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation de ce compte. La conciliation est une procédure administrée par l'Ordre et qui vise à permettre à peu de frais le règlement à l'amiable des questions d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

SECRÉTAIRE

LUCIE AUBIN

CONCILIATION

Nombre de dossiers au 31 mars 2007		1
Nombre de dossiers ouverts au cours de l'exercice 2007-2008		8
Nombre de dossiers traités au cours de l'exercice 2007-2008		8
Différends réglés à l'étape de la conciliation	7	
Différends soumis à l'arbitrage	0	
Différends non réglés à la conciliation	1	
Désistements	0	

Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2008		1
--	--	---

ARBITRAGE

Nombre de dossiers au 31 mars 2007		0
Nombre de dossiers ouverts au cours de l'exercice 2007-2008		1
Nombre de dossiers traités au cours de l'exercice 2007-2008		1
Nombre de dossiers au 31 mars 2008		0



**CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL
D'OUTREMONT**
CARDIN + RAMIREZ ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE FRANÇOIS BASTIEN



BUREAU DE QUÉBEC D'ABCP
ABCP – ARCHITECTURE ET URBANISME
PHOTOGRAPHE PAUL DIONNE



LOFTS REDPATH – PHASES II ET III
MONTREAL
CARDINAL HARDY ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE DENIS FARLEY



NOLIN / BBDO MONTREAL
DAOUST LESTAGE INC.
ARCHITECTURE, DESIGN URBAIN
PHOTOGRAPHE MARTIN TREMBLAY – VOLT



COUR D'APPEL DU QUÉBEC, ÉDIFICE ERNEST-CORMIER
MONTREAL
LEMAY ASSOCIÉS [ARCHITECTURE, DESIGN]
PHOTOGRAPHE DANIEL OUELLETTE



ÉTATS FINANCIERS

2007-2008

AU 31 MARS 2008

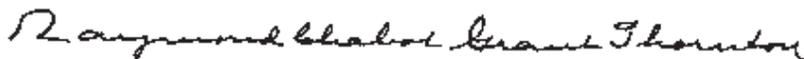
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2008 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRE DE

GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL

LE 25 AVRIL 2008

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE (514) 878-2691
TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127
WEB WWW.RCGT.COM

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

- II PRODUITS ET CHARGES
- III SURPLUS
FLUX DE TRÉSORERIE
- IV BILAN
- V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- VIII DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
- IX DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

PRODUITS ET CHARGES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008-2009	2007-2008	2007-2008	2006-2007
	Budget	Budget	Réel	Réel
	(non vérifié)	(non vérifié)		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations des membres	1 726 450	1 689 390	1 694 721	1 652 838
Inscriptions au Tableau des membres	9 000	5 250	7 401	7 900
Examen	92 850	6 000	3 731	7 451
Inscriptions aux registres	89 760	71 220	85 237	77 087
Formation	251 820	177 747	176 299	118 166
Amendes disciplinaires		12 000	34 560	22 364
Contrôle de l'exercice illégal		18 000	22 989	22 359
Communications et publications	121 153	74 260	67 022	76 123
Événements spéciaux	15 000	8 949	14 265	12 520
Commandites	177 709	164 116	273 451	69 219
Revenus de partenariats	12 000	4 000	48 660	5 460
Contributions du Fonds d'assurances	35 000	30 000	30 000	30 000
Placement	51 000	54 000	51 677	53 840
Autres produits		700	1 010	4 382
	2 581 742	2 315 632	2 511 023	2 159 709
Charges				
Affiliations et redevances		72 351	61 626	118 747
Contribution financière	36 875	16 050	15 850	29 541
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	22 725	45 615	24 332	27 996
Salaires et charges sociales	1 146 265	988 824	967 694	1 000 016
Frais de représentation, repas et déplacements	103 306	138 750	161 216	130 399
Honoraires professionnels	713 844	586 174	598 699	442 454
Communications et promotion	195 457	218 892	134 302	178 805
Télécommunications	9 050	3 510	3 029	5 061
Imprimerie et reproduction	91 620	141 220	118 074	77 412
Services postaux et messagerie	78 100	57 975	64 047	50 005
Location	48 020	39 831	59 992	32 282
Entretien et réparations	24 600	13 500	23 777	25 237
Frais d'administration	99 245	82 184	105 760	89 754
Amortissement des immobilisations	50 100	41 700	23 687	27 780
Créances douteuses		457	34 713	69
	2 619 207	2 447 033	2 396 798	2 235 558
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(37 465)	(131 401)	114 225	(75 849)

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS
ET LA NOTE 5 FOURNIT D'AUTRES INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2007-2008			
	Investi en immobilisations \$	Réservé (note 4) \$	Libre \$	Total \$
Solde au début	212 280	131 401	556 398	900 079
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	35 577		(35 577)	
	<u>247 857</u>	<u>131 401</u>	<u>520 821</u>	<u>900 079</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(23 687)		137 912	114 225
Virement du surplus libre au surplus réservé		(93 936)	93 936	
	<u>(23 687)</u>	<u>(93 936)</u>	<u>231 848</u>	<u>114 225</u>
Solde à la fin	<u>224 170</u>	<u>37 465</u>	<u>752 669</u>	<u>1 014 304</u>

	2006-2007			
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	196 999	131 291	647 638	975 928
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	43 061		(43 061)	
	<u>240 060</u>	<u>131 291</u>	<u>604 577</u>	<u>975 928</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(27 780)		(48 069)	(75 849)
Virement du surplus libre au surplus réservé		110	(110)	
	<u>(27 780)</u>	<u>110</u>	<u>(48 179)</u>	<u>(75 849)</u>
Solde à la fin	<u>212 280</u>	<u>131 401</u>	<u>556 398</u>	<u>900 079</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2007-2008	2006-2007
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	114 225	(75 849)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	23 687	27 780
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	(120 134)	(53 202)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>17 778</u>	<u>(101 271)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(35 577)</u>	<u>(43 061)</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(17 799)</u>	<u>(144 332)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>908 177</u>	<u>1 052 509</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>890 378</u>	<u>908 177</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	890 378	411 732
Acceptations bancaires		496 445
	<u>890 378</u>	<u>908 177</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	890 378	411 732
Acceptations bancaires, 4,15 %		496 445
Débiteurs (note 7)	87 115	208 628
Inventaire du Manuel de pratique	8 246	14 908
Frais payés d'avance	69 135	80 452
	<u>1 054 874</u>	<u>1 212 165</u>
Immobilisations (note 8)	224 170	212 280
	<u>1 279 044</u>	<u>1 424 445</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	262 940	320 410
Produits reportés – Prix d'excellence		190 674
Produits perçus par anticipation	1 800	13 282
	<u>264 740</u>	<u>524 366</u>
SURPLUS		
Investi en immobilisations	224 170	212 280
Réservé (note 4)	37 465	131 401
Libre	752 669	556 398
	<u>1 014 304</u>	<u>900 079</u>
	<u>1 279 044</u>	<u>1 424 445</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le Bureau,



ANDRÉ

BOURASSA,

PRÉSIDENT



NORMAND PRATTE, VICE-PRÉSIDENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

1 – STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 – MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

NOUVEAU CHAPITRE 1506

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a adopté les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'Ordre. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que l'Ordre réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement des surplus à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Ordre, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et les acceptations bancaires sont désignées comme étant détenues à des fins de transaction. Elles sont évaluées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des produits et des charges. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouvelles recommandations suivantes. Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007.

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

3 – CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et des charges, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents, s'il y a lieu. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et des charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et des charges incluent les produits d'intérêts et sont présentées au poste Placement. Au 31 mars 2008, ce poste ne comprend que des revenus d'intérêts

PRÊTS ET CRÉANCES, ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses et est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Constatation des produits

COTISATIONS DES MEMBRES

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

COMMANDITES

Les produits de commandites sont constatés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

EXAMEN, FORMATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Les produits provenant de l'examen, de la formation et des événements spéciaux sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens, les cours et les événements spéciaux ont eu lieu.

PLACEMENT

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES MEMBRES, INSCRIPTIONS AUX REGISTRES, AMENDES DISCIPLINAIRES, CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL, COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS, PRODUITS DE PARTENARIATS, CONTRIBUTIONS DU FONDS D'ASSURANCES ET AUTRES PRODUITS Ces produits sont constatés lorsque le service est fourni et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Évaluation de l'inventaire du Manuel de pratique

L'inventaire du Manuel de pratique est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

4 – SURPLUS RÉSERVÉ

Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent

2007-2008	2006-2007
\$	\$
37 465	131 401

5 – INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les produits de commandites comprennent les produits relatifs aux Prix d'excellence. Budgétairement, la contribution nette maximale de l'Ordre relative à cette activité est de 60 000 \$ pour deux ans.

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

Débiteurs	121 513	(119 627)
Inventaire du Manuel de pratique	6 662	6 174
Frais payés d'avance	11 317	(6 374)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(57 470)	54 101
Revenus reportés – Prix d'excellence	(190 674)	185 674
Produits perçus par anticipation	(11 482)	(173 150)
	(120 134)	(53 202)

6 – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre des Prix d'excellence, l'Ordre a reçu des commandites sous forme de produits et services d'une valeur de 48 842 \$ (57 430 \$ en 2007). Ces opérations ont été comptabilisées à leur juste valeur.

7 – DÉBITEURS	2008	2007
Sommes à recevoir	\$	\$
Cotisations des membres	1 381	2 939
Inscription au Tableau des membres		501
Formation	1 355	5 175
Amendes disciplinaires	3 444	24 505
Contrôle de l'exercice illégal	22 629	45 645
Communications et publications	3 853	7 109
Événements spéciaux	3 386	3 163
Prix d'excellence	953	91 063
Général	1 000	
Intérêts à recevoir	97	2 294
Taxes à recevoir	44 337	21 593
Autres	4 680	4 641
	87 115	208 628

8 – IMMOBILISATIONS	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000		50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	207 098	47 363
Mobilier et équipement	68 150	24 800	43 350
Ordinateurs et logiciels	225 414	141 957	83 457
	598 025	373 855	224 170
			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000		50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	196 891	57 570
Mobilier et équipement	63 721	18 343	45 378
Ordinateurs et logiciels	194 663	135 331	59 332
	562 845	350 565	212 280

^(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 762 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

9 – FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2007, lesquels sont présentés distinctement :

	2007-2008	2006-2007
Total de l'actif	29 798 377	26 863 006
Total du passif	22 596 403	21 978 712
Surplus	7 201 974	4 884 294
Revenus		
Primes nettes	5 240 779	4 607 044
Commissions	34 929	36 889
Placements	793 660	676 228
Dépenses	3 989 310	4 146 954
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 538 061	1 757 435
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 829 369)	(1 308 731)

10 – OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement suffisantes. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

RISQUE DE CRÉDIT

L'encaisse est tenue à travers une banque à charte canadienne.

11 – ENGAGEMENT

En 2005, l'Ordre s'est engagé à améliorer son système informatique pour un montant total de 109 500 \$. Au 31 mars 2008, un montant de 79 093 \$ a été capitalisé aux immobilisations.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008 (NON VÉRIFIÉ)

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	2007-2008	2006-2007
	\$	\$
Bureau, comité administratif et présidence		
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	73 550	66 274
Salaires et honoraires	23 746	38 845
Charges sociales	8 858	8 317
Frais de représentation, repas et déplacements	28 665	23 345
Autres frais directs	5 456	5 327
Quote-part des frais généraux	14 122	24 719
	<u>154 397</u>	<u>166 827</u>
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	2 925	2 381
Salaires et honoraires	115 123	136 667
Charges sociales	12 546	11 705
Frais de représentation, repas et déplacements	10 848	8 912
Autres frais directs	1 640	2 002
Quote-part des frais généraux	55 299	77 764
	<u>198 381</u>	<u>239 431</u>
Discipline		
Allocation de présence	550	1 013
Salaires et honoraires	76 047	77 523
Charges sociales	8 394	5 730
Frais de représentation, repas et déplacements	3 840	3 743
Autres frais directs	51 383	28 011
Quote-part des frais généraux	36 575	43 634
	<u>176 789</u>	<u>159 654</u>
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	258	854
Salaires et honoraires	76 142	42 842
Charges sociales	5 868	2 570
Frais de représentation, repas et déplacements	1 091	309
Autres frais directs	498	689
Quote-part des frais généraux	35 522	23 802
	<u>119 379</u>	<u>71 066</u>
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	4 538	4 319
Salaires et honoraires	92 024	121 052
Charges sociales	12 178	6 635
Frais de représentation, repas et déplacements	8 829	7 501
Autres frais directs	25 792	29 008
Quote-part des frais généraux	45 134	66 923
	<u>188 495</u>	<u>235 438</u>
Formation continue		
Allocation de présence	2 463	1 203
Salaires et honoraires	176 684	177 321
Charges sociales	14 866	13 082
Frais de représentation, repas et déplacements	4 250	6 608
Autres frais directs	36 125	27 366
Quote-part des frais généraux	82 968	99 793
	<u>317 356</u>	<u>325 373</u>
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	69 447	48 939
Charges sociales	8 552	5 051
Frais de représentation, repas et déplacements	3 784	3 343
Autres frais directs	3 445	3 400
Quote-part des frais généraux	33 784	28 297
	<u>119 012</u>	<u>89 030</u>
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	19 082	16 745
Charges sociales	1 766	5 521
Frais de représentation, repas et déplacements	20 677	12 446
Autres frais directs	62 791	118 782
Quote-part des frais généraux	12 102	11 670
	<u>116 418</u>	<u>165 164</u>

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)	2007-2008	2006-2007
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	181 148	176 370
Charges sociales	10 308	12 663
Frais de représentation, repas et déplacements	18 991	33 904
Autres frais directs	240 802	267 572
Quote-part des frais généraux	84 901	96 858
	<u>536 150</u>	<u>587 367</u>
Nouvel examen	\$	\$
Allocation de présence	965	3 950
Salaires et honoraires	239 260	84 297
Charges sociales	6 190	4 847
Frais de représentation, repas et déplacements	40 183	10 250
Autres frais directs	9 008	2 185
Quote-part des frais généraux	106 314	46 721
	<u>401 920</u>	<u>152 250</u>
Concours		
Allocation de présence	1 125	
Salaires et honoraires	194	
Charges sociales	18	
Frais de représentation, repas et déplacements	1 141	
Autres frais directs	4 352	
Quote-part des frais généraux	92	
	<u>6 922</u>	
Matériaux techniques et bâtiments durables		
Allocation de présence	2 213	
Salaires et honoraires	162	
Charges sociales	81	
Frais de représentation, repas et déplacements	1 433	
Quote-part des frais généraux	105	
	<u>3 994</u>	
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	5 525	6 639
Frais de représentation, repas et déplacements	19 849	9 493
Autres frais directs	29 811	24 347
Quote-part des frais généraux	2 400	3 479
	<u>57 585</u>	<u>43 958</u>
	<u>2 396 798</u>	<u>2 235 558</u>

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

Frais généraux		
Salaires	170 417	193 844
Charges sociales	41 503	76 752
Frais de poste et télécommunications	5 282	10 139
Fournitures de bureau	9 899	11 651
Taxes	27 512	25 767
Assurances		
Chauffage et énergie	17 008	15 435
Entretien et réparations	24 296	25 514
Location d'équipement et contrats de service	23 558	16 510
Honoraires professionnels	62 517	57 813
Frais de représentation, repas et déplacements	5 251	10 546
Frais bancaires et autres	98 388	51 909
Amortissement du bâtiment	10 169	10 118
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 494	6 087
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	7 024	11 575
	<u>509 318</u>	<u>523 660</u>
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	14 122	24 719
Inspection professionnelle	55 299	77 764
Discipline	36 575	43 634
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	35 522	23 802
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	45 134	66 923
Formation continue	82 968	99 793
Contrôle de l'exercice illégal	33 784	28 297
Liaisons avec des organismes externes	12 102	11 670
Communications et événements spéciaux	84 901	96 858
Nouvel examen	106 314	46 721
Concours (nouveau)	92	
Matériaux techniques et bâtiments durables (nouveau)	105	
Soutien et comités techniques	2 400	3 479
	<u>509 318</u>	<u>523 660</u>



L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires. Il sensibilise le public au respect de la Loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires.

L'Ordre a poursuivi ses efforts d'information et de sensibilisation du public au respect de la *Loi sur les architectes* en distribuant sa brochure d'information. De plus, des lettres de sensibilisation, des avis de non-conformité, des appels téléphoniques et des courriels ont été acheminés à divers destinataires durant l'exercice afin de les informer et de les sensibiliser aux exigences de la loi. L'Ordre a également répondu à un grand nombre de demandes d'information concernant l'application de la loi. Cette année encore, plusieurs de ces demandes provenaient d'inspecteurs municipaux responsables de la délivrance de permis dans toutes les régions du Québec.

L'Ordre a mené des enquêtes sur un grand nombre de chantiers de construction sélectionnés dans toutes les régions du Québec. Lorsqu'il a constaté des infractions à la loi, il a déposé des plaintes devant la Cour du Québec. Notons qu'une enquête peut mener à plusieurs poursuites. Ces poursuites peuvent porter par exemple sur l'utilisation illégale du titre d'architecte ou la participation d'un concepteur qui n'est pas architecte. Elles peuvent être intentées contre un maître de l'ouvrage, un entrepreneur ou une municipalité lors de projets pour lequel les plans et devis n'ont pas été signés et scellés par un architecte. Rappelons que toutes les poursuites sont intentées en vertu de la Loi sur les architectes (L.R.Q., c. A-21), du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) et du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1). Elles sont intentées par l'Ordre sur résolution expresse du Bureau ou du Comité administratif et doivent être autorisées par un juge pour pouvoir être signifiées aux présumés contrevenants. Tout défendeur a droit à l'assistance d'un avocat et peut plaider non coupable. Dans un tel cas, il y aura instruction de la poursuite (procès) et le défendeur aura droit à une défense pleine et entière. En dernier lieu, il reviendra donc aux tribunaux de déterminer s'il y a eu véritablement infraction à la loi et d'imposer par la suite des sanctions au contrevenant.

Claude Bonnier
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

DOSSIER

N°	RÉGION	A	B	C	D	E
01	BAS-SAINT-LAURENT	8				
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	6		1	1	
03	CAPITALE-NATIONALE	2				
04	MAURICIE – BOIS-FRANC	4				
05	ESTRIE	8				
06	MONTRÉAL	18	2	1	3	
07	OUTAOUAIS	2	1		1	
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	8				
09	CÔTE-NORD	4				
10	NORD-DU-QUÉBEC	2				
11	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	9				
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	4				
13	LAVAL	3		1		1
14	LANAUDIÈRE	2	2		2	
15	LAURENTIDES	19	1	1	2	
16	MONTÉRÉGIE	46	1	2	1	2
17	CENTRE DU QUÉBEC	8				
TOTAL		153	7	6	10	3

LÉGENDE :

- A CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DURANT L'EXERCICE FINANCIER ET POUR LESQUELS LES CONCEPTEURS DES PLANS D'ARCHITECTURE ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS
- B DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- C NOUVEAUX DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE
- D DOSSIERS RÉGLÉS DURANT L'EXERCICE
- E DOSSIERS NON RÉGLÉS À LA FIN DE L'EXERCICE

BILAN DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES SE TROUVANT DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU 1 ^{er} AVRIL 2007	15
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE FINANCIER	14
PLAINTES RÉGLÉES DURANT L'EXERCICE	20
PLAINTES NON RÉGLÉES AU 31 MARS 2008	9

RÉSULTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES RÉGLÉES PAR TRANSACTION	20
PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UN PROCÈS	0

INFRACTIONS PERPÉTRÉES

INFRACTIONS PRÉSUMÉES

[PLAINTES DÉPOSÉES ET EN ATTENTE D'UN RÈGLEMENT]

LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., C. A-21)

ARTICLE 15 A)	1	2
ARTICLE 15 B)	3	1
ARTICLE 15 C)	0	0
ARTICLE 15 D)	2	2
ARTICLE 15 E)	1	1
ARTICLE 17	6	3
TOTAL	13	9

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT
MICHEL GAGNON

MEMBRES
PATRICE BEAUCHEMIN
GERMAIN LABERGE

[JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE 2007]

CLAUDE HAMELIN LALONDE

MARIE-CLAUDE LEMELIN

[DEPUIS LE 13 SEPTEMBRE 2007]

ALAIN LÉTUVÉ

Le Comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité conseille le Bureau sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a tenu cinq réunions, dont une spécialement consacrée à l'actualisation du règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux. On y a traité 205 dossiers, parmi lesquels 13 ont été dirigés au syndic et 4 ont exigé des enquêtes ou des inspections plus approfondies.

Le programme de surveillance générale avait prévu 175 visites d'inspection. Parmi celles-ci, 34 n'ont pu être effectuées pour différentes raisons : décès [1], bureaux fermés [16], rendez-vous reportés [17]. Par conséquent, 141 établissements regroupant 209 membres ont fait l'objet de visites d'inspection. Ces visites d'inspection et d'enquête ont été effectuées dans les régions de Montréal, Laval, Montérégie, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Capitale-Nationale, Outaouais et Ontario. Les inspections ont été effectuées par un inspecteur permanent et quatre inspecteurs contractuels. Au rythme où vont les choses, le programme d'inspection des architectes en pratique privée est sur le point d'être complété.

Le questionnaire d'autoévaluation a été transmis à 289 architectes. Parmi ces derniers, 50 exercent la profession autrement qu'à titre de patron d'un bureau d'architectes. Les membres du comité en sont venus à la conclusion que le questionnaire doit être adapté pour permettre de mieux évaluer d'autres formes de pratique.

Le profil d'emploi des 209 architectes soumis à l'inspection se dressait comme suit : 168 patrons, 39 employés et 2 pigistes. Parmi les 168 patrons, 21 avaient un emploi principal autre que dans un bureau d'architectes : 6 étaient enseignants, 12 étaient employés du secteur public ou parapublic et 3 provenaient d'entreprises privées n'étant pas des firmes d'architecture. Le nombre d'architectes des 141 bureaux visités variait de 1 à 21; 112 ne comptaient qu'un seul architecte.

De façon générale, l'inspection professionnelle a permis de constater que la profession d'architecte est exercée selon les règles reconnues. Cependant, les inspecteurs ont constaté que des améliorations sont parfois nécessaires, notamment en ce qui concerne la tenue du registre, le classement et la publicité. Les architectes exerçant seuls conviennent que la tâche est ardue et qu'il est parfois difficile de satisfaire toutes les exigences de la pratique. Dans certains cas, l'inspection a dû être approfondie afin de certifier que la pratique répond aux exigences de la protection du public.

Bien que le bilan général de la profession soit positif, des efforts devront être consentis dans un avenir proche afin de mieux soutenir la pratique et assurer la relève.

Michel Gagnon
Président du Comité d'inspection professionnelle



CHALET DU CHEMIN BROCHU
ESTRIE
PIERRE MORENCY ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE NORMAND RAJOTTE



POSTE FRONTALIER D'ARMSTRONG
ST-GELAIS MONTMINY ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
LES ARCHITECTES BERNARD ET CLOUTIER
PHOTOGRAPHE PAUL DIONNE



LE CASSE-TÊTE
MONTREAL
RAYSIDE ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE PAUL LABELLE



LES JARDINS DU Y DES FEMMES
MONTREAL
ATELIER BIG CITY – CORMIER, COHEN, DAVIES, ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE PIERRE ALMAI

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT
GILLES PRUD'HOMME

MEMBRES
JULIE BOIVIN
FRÉDÉRIC DUBÉ
MEHDI GHAFOURI
HAL INGBERG
JACQUES WHITE

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le Comité des concours conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle de promotion des concours.

Pendant l'exercice 2007-2008, le Comité des concours a actualisé un certain nombre de mesures nécessaires pour la consolidation et l'expansion de la procédure des concours d'architecture au Québec. La mise en œuvre de ce mandat sera échelonnée sur plusieurs années, en tenant compte des priorités, des besoins du milieu des concours et des membres de l'Ordre des architectes. Certaines de ces priorités ont été déterminées. Elles concernent principalement la production d'un document de présentation (brochure promotionnelle produite par le Service des communications de l'Ordre et destinée à accompagner le Guide des concours), le développement d'un portail Web sur les concours d'architecture, l'élaboration d'une section consacrée aux concours sur le site de l'OAQ et, enfin, la participation à l'élaboration de divers énoncés sur la politique des concours et sur le rôle des concours dans l'avancement de la discipline et de la reconnaissance de l'intérêt public de l'architecture.

Le Comité des concours conseille le président de l'Ordre en matière de concours d'architecture. Il se veut aussi un lieu de référence en matière de concours d'architecture dans la relation qu'il entretient avec d'autres partenaires. Dans ce contexte, le Comité des concours devient un lieu de réflexion et de coordination des initiatives quant à une éventuelle politique des concours, un pôle de rassemblement et de diffusion de l'information sur les concours d'architecture.

Gilles Prud'homme
Président du Comité des concours

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

MEMBRES
PAUL BAILLARGEON
JOSEPH BAKER
PIERRE BEAUPRÉ
DENIS BOUCHARD
HUBERT CHAMBERLAND
MARVIN COHEN
ODILE GAGNON-HÉNAULT
CLAUDE HAMELIN LALONDE
HENRI-P. LABELLE
BERNARD MCNAMARA
JOSETTE MICHAUD
JACQUES REEVES
PAUL-ANDRÉ TÉTRAULT

PRÉSIDENT EN EXERCICE
ANDRÉ BOURASSA

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

La bourse 2007-2008 de 6 850 \$ a été attribuée à Maxime Turgeon, diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval, pour son projet intitulé *L'articulation des lieux d'échange et d'intimité dans le logement collectif européen*. La bourse lui a été remise lors du Forum des architectes 2007.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre



LE CHÂTEAU DE CARTES
ESTRIE
YH2 / YIACOPOUKIS HAMELIN ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER



LE NOUVEAU PAVILLON DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE SCHULICH UNIVERSITÉ MCGILL
MENKES SHOONER DAGENAIS ARCHITECTES
SAUCIER + PERROTTE ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER



MCCARTHY TÉTRAULT
MONTREAL
LEMAY ASSOCIÉS [ARCHITECTURE, DESIGN]
PHOTOGRAPHE CLAUDE SIMON LANGLOIS



THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE
ATELIER T.A.G. – MANON ASSELIN ARCHITECTE
JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

PAULE BOUTIN

Le Comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

MEMBRES

GIOVANNI DIODATI

MARTIN HOULE

RICHARD LAFONTAINE

CAROLINE LAJOIE

PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

Dans son rôle de conseiller relativement au contenu du programme d'activités de formation dirigée, le comité a révisé les plans de cours et les contenus des diverses activités organisées par l'OAQ, a rencontré les formateurs, et a suggéré de nouvelles activités à développer. Depuis octobre 2006, un des principaux défis posés par l'obligation faite à tous les architectes de suivre des activités de formation est d'offrir un éventail suffisamment large pour que chacun puisse trouver des sujets qui l'intéressent. Le comité en est bien conscient et c'est pourquoi, en plus des activités du Programme d'excellence et de perfectionnement [PEP] de l'OAQ, il a recommandé au Bureau d'inclure dans la liste des activités reconnues comme formation dirigée certains cours offerts par d'autres ordres professionnels du Québec. Le comité, après examen, s'est aussi prononcé sur les diverses demandes d'équivalence soumises par des architectes en vertu de l'article 25 du Règlement sur la formation continue obligatoire.

REPRÉSENTANTE DE

L'ASSOCIATION DES STAGIAIRES

EN ARCHITECTURE

KIM LACROIX

[JUSQU'À OCTOBRE 2007]

DAPHNÉ PROSPER

[DEPUIS OCTOBRE 2007]

Le comité a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

Le Forum des architectes 2007 tenu à Québec a été une occasion de rencontres et de dialogue entre les architectes. Huit activités de formation dirigée y ont été présentées.

SECRÉTAIRE

CLÉMENCE LAROCHELLE

Tout au long de l'année, de nombreuses séances de formation dirigée ont eu lieu à Montréal. Certaines activités ont aussi été présentées à Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Trois-Rivières. En plus, des classes virtuelles ont été organisées pour desservir les régions éloignées des grands centres.

Le comité a poursuivi la collaboration entreprise avec le Fonds des architectes pour le développement d'activités de formation à caractère préventif.

Le travail des membres du comité et du personnel du Service de la formation continue est toujours orienté vers l'objectif d'aider les architectes dans leur démarche d'amélioration constante et de perfectionnement professionnel.

Paule Boutin

Présidente du Comité de la formation continue

COMITÉ DE LA FORMATION DES ARCHITECTES

PRÉSIDENTE

CAROLE SCHEFFER

Le Comité de la formation des architectes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des architectes. Cette qualité de la formation est ici comprise comme l'adéquation de la formation avec les compétences professionnelles essentielles à l'exercice de la profession d'architecte.

MEMBRES

RÉMI MORENCY

REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉRENCE DES
RECTEURS ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS
DU QUÉBEC

ANDRÉ CASALT

DAVID MARIO COVO

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a produit un rapport étayé sur les programmes et les diplômes qui donnent accès à la profession d'architecte au Québec. Dans ce rapport, le comité conclut à la qualité de la formation dispensée dans les trois écoles d'architecture du Québec. Il constate que l'enseignement qui y est offert a reçu l'agrément du Conseil canadien de certification en architecture [CCCA]. Il recommande enfin au Bureau de demander au gouvernement d'entreprendre la mise à jour de la réglementation pertinente. Cette recommandation sera discutée par le Bureau au cours du prochain exercice.

REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

GÉRARD CARRIER

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT

Jean-Pierre Dumont, avocat

Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

PRÉSIDENTS

GUYLAINE DESMARAIS
VOULI MAMFREDIS

MEMBRES

JEAN-LOU HAMELIN
AUDREY MONTY
MARIA HANNA SIEDLIKOWSKI
FÉLIX TUE
JUSTIN VIENS

COLLABORATRICE

LISE GAGNÉ, STAGIAIRE

Le Comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le comité informe le Bureau de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

L'exercice 2007-2008 a donné lieu au renouvellement des membres, ce qui assure au comité une relève solide, bien au fait des défis qui l'attendent.

Le Comité des techniques et bâtiments durables a poursuivi son objectif premier de s'impliquer par l'entremise de ses membres dans différents organismes, dont le Conseil du bâtiment durable du Canada [CBDCa], le Conseil de l'enveloppe du bâtiment [CEBQ], Contech, etc. Par cette présence continue, le comité assure un lien entre l'Ordre et certains des acteurs principaux de la construction et, plus précisément, du développement durable et de la science du bâtiment.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a organisé, grâce au soutien de ses partenaires, les conférences Mardis verts qui ont fait l'objet d'articles dans le bulletin *Esquisses*. Au cours de cet exercice, la fréquentation des conférences a augmenté sensiblement. Plus d'une centaine de personnes assistent désormais à chacune des conférences offertes, sans compter le fait qu'elles sont maintenant accessibles en différé sur le site de l'Ordre.

Le comité s'est aussi penché sur le *Projet de règlement sur la formation continue obligatoire des architectes*. Il entend mettre à profit les ressources de ses membres auprès du Comité de la formation continue afin de favoriser des activités visant certains aspects de la pratique, notamment le développement durable, la science du bâtiment et la gestion de la durée de service du bâtiment.

L'étude portant sur l'évaluation des panneaux de revêtement intermédiaire, en collaboration avec les divers fabricants, s'est poursuivie. Le comité en est à la compilation finale des données. Cette étude permettra d'éclairer les architectes quant aux impacts de leurs choix de matériaux. La grille d'analyse est basée sur des critères à la fois techniques et environnementaux.

Le comité entend poursuivre son implication dans la diffusion en matière de science du bâtiment et de développement durable par l'intermédiaire du bulletin *Esquisses* et par celui du site Web de l'Ordre. En ce qui concerne ce dernier aspect, le comité développe actuellement une stratégie, en collaboration avec l'Ordre, visant à faciliter les liens et autres ressources du Web qui traitent de ces questions. Le but est de s'adresser autant aux membres de l'Ordre qu'au grand public.

Guylaine Desmarais et Vouli Mamfredis

Présidents du Comité des techniques et bâtiments durables

COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

PRÉSIDENT

MARTIN HOUDE

MEMBRES

ÉVELYNE DESCHAMPS
MARIE-JOSÉE DESCHÈNE
LOUIS LEDUC
SABIHA TORUN

Le Comité régional de Québec fait la promotion de l'architecture dans la région de Québec. Au cours de l'exercice 2007-2008, il a en plus offert aux architectes diverses activités de rencontre et de formation.

L'exercice a été un peu moins productif que les précédents sur le plan des activités. Cependant, dans le contexte du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, le comité régional se prépare à une année chargée d'activités et de nouveautés.

Le comité maintient sa cotisation à la Chambre de commerce de Québec. Ce positionnement permet aux gens d'affaires une prise de conscience quant à la participation active des architectes au développement régional.

Martin Houde

Président du Comité régional de Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENT

NORMAND PRATTE

MEMBRES

MAGGY APOLLON

PIERRE CORRIVEAU

STÉPHANE GILBERT

GUY LECLERC

RÉMI MORENCY

REPRÉSENTANTS

DE LA PERMANENCE

DANIEL CHEVARIE

PIERRE LACERTE

CONSULTANTE EXTERNE

SYLVIE CHAMPEAU

Le Groupe de travail sur le programme des Prix d'excellence en architecture a le mandat de travailler à la réalisation du programme tout en respectant les budgets adoptés par le Bureau.

Le programme des Prix d'excellence en architecture souligne, depuis 1978, la contribution essentielle des architectes québécois au cadre bâti. Depuis 2004, chaque édition des Prix d'excellence s'échelonne sur une période de deux ans.

Les prix accordés par l'Ordre des architectes du Québec permettent d'identifier et de mettre en valeur les meilleures réalisations architecturales au Québec et ailleurs dans le monde. Dans le cadre de la dernière édition, les architectes du Québec ont déposé 94 projets dans 13 catégories; 30 finalistes étaient en lice et 14 d'entre eux ont été lauréats. Les prix et les mentions, attribués tant aux architectes qu'à leurs clients, ont contribué à souligner et à stimuler la synergie nécessaire à la production d'œuvres de qualité.

L'objectif d'exploiter plus à fond les bases du programme des Prix d'excellence a été poursuivi sur plusieurs plans. Le volet éducatif, le Choix des enfants, a maintenant de solides bases hors de Montréal. Des élèves d'écoles de Québec, Trois-Rivières, Chelsea et Jonquière ont pu vivre des expériences enrichissantes qui ont contribué à développer leur sens critique par rapport à l'architecture. L'expérience a permis à ces jeunes de comprendre l'importance de la qualité de l'environnement bâti.

Entre le lancement de la programmation, le 9 juin 2006, et la dernière remise de trophée, le 29 novembre 2007, 26 événements ont été organisés, incluant les marathons d'architecture [qui ont attiré 375 personnes], les conférences du président du jury, l'exposition itinérante et les cérémonies de remise des trophées sur les lieux primés. Près de 4 000 internautes ont voté en ligne pour déterminer le Choix du public, tandis que 10 373 visiteurs différents ont fréquenté le site des Prix d'excellence au cours de la même période. Un livre intitulé *Parcours commenté d'une architecture gagnante* a été tiré à 18 000 exemplaires.

Pas moins de 32 partenaires et collaborateurs se sont investis pour faire de l'événement une réussite sans précédent. Un partenariat avec le journal *Les Affaires* a permis, par exemple, de créer un cahier spécial sur l'architecture tiré à 100 000 exemplaires. Quant à la valeur de la couverture obtenue dans la presse écrite, elle s'élève, à elle seule, à 7 381 243 \$ comparativement à 1 846 494 \$ en 2005.

Pierre Lacerte

Responsable des communications



CARREFOUR CULTUREL JEAN-GOSSELIN
LÉVIS
ANNE CARRIER ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE CHARLES FERLAND



PAVILLONS LASSONDE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL
SAIA BARBARESE TOPOUZANOV ARCHITECTES |
DESNOYERS MERCURE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES |
MENKÉS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE ALAIN LAFOREST



CCIT - COMMUNICATION, CULTURE AND INFORMATION
TECHNOLOGY BUILDING
UNIVERSITY OF TORONTO AT MISSISSAUGA
SAUCIER + PERROTTE ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER



PASSERELLE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES
AU SUD DE LORETTVILLE
CROFT PELLETIER ARCHITECTES

COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

PRÉSIDENTE

NATHALIE DION

MEMBRES

RÉMI MORENCY

JACQUES PARENTEAU

JEAN PETERS

JUAN VARGAS

REPRÉSENTANTS DE LA PERMANENCE

DANIEL CHEVARIE

JEAN-PIERRE DUMONT

CONSULTANT EN MESURE ET

ÉVALUATION

DANIEL TURPIN

Le Comité de l'examen professionnel [CEP] a été créé en 2006. Il a pour mandat de :

- définir des orientations pour le développement et la mise à jour du contenu de l'examen professionnel;
- s'assurer de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel;
- former les sous-comités nécessaires au développement et à la mise à jour de l'examen professionnel;
- approuver, avant chaque session d'examen, le contenu de l'examen professionnel, y compris la bibliographie pertinente;
- cerner les difficultés éprouvées par les candidats après chaque session d'examen et en faire rapport au Bureau;
- recevoir, analyser et disposer de toute plainte concernant le contenu de l'examen professionnel ou sa correction
- créer les sous-comités de rédaction nécessaires, soit un sous-comité par partie de l'examen professionnel;
- mettre en place un processus de validation des questions, en ayant notamment recours à des architectes récemment admis à l'OAQ;
- faire régulièrement rapport au Bureau de l'avancement du dossier.

Dans le but d'offrir aux stagiaires en architecture un examen plus approprié au contexte de l'exercice de la profession d'architecte au Canada, axé sur l'évaluation des connaissances pratiques et des compétences acquises pendant le stage, l'AAA, l'OAA et l'OAQ collaborent depuis 2006 à l'élaboration du nouvel examen d'admission à la profession : l'Examen des architectes du Canada [ExAC]. Afin d'élaborer un examen de qualité, conforme aux règles de l'art dans le domaine de la docimologie, chaque ordre est assisté d'un consultant dans ce domaine.

Le Comité de l'examen professionnel s'est réuni à deux reprises. Il a notamment exprimé ses recommandations au Bureau concernant les critères d'admissibilité à l'ExAC, les modalités transitoires pour les candidats ayant débuté le processus d'examen antérieurement à l'ExAC et l'évaluation des matières spécifiques au Québec. À ce sujet, le comité a recommandé de remplacer au Québec l'examen sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture par des cours obligatoires sur le contexte légal de la profession et la gestion d'un bureau d'architecte. Le Service de la formation continue a été mandaté pour élaborer ces cours.

Les travaux de mise en œuvre du nouvel examen se sont poursuivis par l'entremise du Comité national de l'Examen des architectes du Canada [CExAC], auquel participent des représentants du Comité de l'examen professionnel de l'OAQ. Le CExAC a tenu plusieurs réunions pancanadiennes à Banff, Ottawa, Toronto et Montréal.

Outre son mandat principal, le CEP s'est vu confier, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, le mandat particulier suivant :

- diriger et coordonner le développement de l'examen professionnel de l'OAQ, en fonction des lignes directrices adoptées par le Bureau à son assemblée du 16 décembre 2005;
- déterminer un échéancier de travail et un budget en vue de la mise en œuvre de ce nouvel examen dès l'automne 2007 et les faire approuver par le Bureau;
- déterminer le nombre de parties de l'examen professionnel et les sujets traités dans chacune des parties;
- collaborer avec les représentants désignés par les autres ordres canadiens, notamment l'Alberta Association of Architects [AAA] et l'Ontario Association of Architects [OAA], en vue d'une harmonisation nationale favorisant la réciprocité;
- en plus des lignes directrices adoptées par le Bureau, développer le nouvel examen professionnel en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalences aux candidats ayant accompli certaines divisions de l'examen du NCARB ou aux architectes étrangers;

Principales activités réalisées en 2007-2008 :

- Conclusion d'une entente avec les autres ordres canadiens, en vertu de laquelle l'ExAC sera offert en novembre 2008 dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique.
- Révision et parachèvement de la grille de compétences développée au cours de l'exercice précédent. Cette grille détaille les objectifs généraux et spécifiques d'apprentissage qu'il est nécessaire d'évaluer au stade d'entrée à la profession.
- Rédaction et révision des questions d'examen par des équipes d'architectes de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, sous la supervision du consultant en mesure et évaluation de chacune des provinces. Après avoir suivi une formation, les architectes ont préparé les questions en conformité avec les objectifs généraux et spécifiques d'apprentissage.
- Validation et révision de chacune des questions pour assurer la pertinence du contenu dans tous les provinces et territoires canadiens ainsi que la qualité générale de l'examen en termes de :
 - clarté
 - niveau de difficulté
 - respect des objectifs spécifiques et des normes pratiques de rédaction des questions d'examen.
- Traduction des questions et révision des questions traduites.
- Recherche et acquisition d'un logiciel de gestion de l'examen.
- Préparation du barème de correction.
- Analyse comparative des objectifs des divisions de l'examen ARE du NCARB avec ceux des sections de l'ExAC afin de déterminer la possibilité de reconnaître des équivalences aux candidats ayant réussi des divisions de l'examen ARE.
- Élaboration d'une liste de références et ressources pour aider les candidats à se préparer à l'ExAC.
- Rédaction d'un guide de préparation à l'ExAC.
- Création d'un site Web afin de diffuser les renseignements pertinents à l'ExAC dès le début du prochain exercice.

Nathalie Dion

Présidente du Comité de l'examen professionnel

COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable des relations avec les médias, de l'organisation d'événements, de la cueillette et de la diffusion d'information reliée au monde de l'architecture. Il constitue une interface entre l'Ordre, ses membres et le grand public. Il exerce une veille médiatique portant sur les événements, les manifestations, les parutions d'articles touchant l'architecture. Il élabore et coordonne la conception du bulletin *Esquisses*, du rapport annuel et des autres documents nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Il voit à la mise à jour de l'information diffusée sur le site Web de l'Ordre. Le Service des communications s'affaire aussi à maintenir et à développer les liens entre les différentes instances de l'Ordre des architectes. Il transmet aux responsables de la permanence, des comités ou des groupes de travail toute information susceptible de leur être utile dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Service des communications a poursuivi son travail dans la foulée du plan de communication adopté au cours du dernier exercice afin de rapprocher l'Ordre de tous ses publics. Toute activité de communication émanant de l'Ordre s'exerce maintenant sur la base du thème « Un environnement de qualité, ça profite à tous ». Avec la collaboration d'un consultant, le Service des communications a entamé la rédaction d'une politique structurée qui permettra de guider les interventions publiques de l'Ordre.

Le Service des communications a aussi réalisé un sondage auprès des architectes à propos de la formation continue. Cette consultation permettra d'améliorer le programme et de l'adapter encore mieux aux besoins des architectes. Une stratégie de communication propre au programme de formation sera mise en œuvre au cours du prochain exercice.

Le Service des communications a maintenu et amélioré les outils de communication qui lui permettent de communiquer et de collaborer avec les membres de l'Ordre. *Élévation*, le bulletin électronique de l'Ordre a pris son rythme de croisière. Transmis deux fois par mois aux architectes et stagiaires qui ont fourni une adresse courriel au Service de l'admission de l'Ordre, *Élévation* diffuse aussi des bulletins de nouvelles spéciaux ou des rappels de dernière minute.

Depuis l'automne 2007, le Service des communications s'implique directement dans l'organisation et la logistique des conférences Mardis verts. Afin de permettre aux membres de l'Ordre, aux stagiaires, aux étudiants ainsi qu'au grand public de profiter de ces conférences, il en offre une diffusion en différé sur le site Web de l'Ordre, sous l'onglet Activités.

Le Service des communications a également organisé plusieurs événements tels que les cérémonies de remise de la bourse du Collège des présidents, de la médaille du Mérite 2007, du prix Thomas-Baillairgé et des nouveaux permis d'exercice.

Pierre Lacerte

Responsable des communications



SIÈGE SOCIAL HAGEN
BAIE-D'URFÉ
RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE STÉPHANE BRÖGGER



RÉSIDENCE DE L'AVENUE LAVAL
MONTREAL
BLOUIN TARDIF ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE VITTORIO VIEIRA



CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL
NOMADE – LAUZON PELLAND ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE VITTORIO VIEIRA



DÉBORDEMENT PUBLIC : AMÉNAGEMENTS BORDANT LE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES
MONTREAL
SCHEMA –
PETER SOLAND ARCHITECTE ET ARCHITECTE PAYSAGISTE
PHOTOGRAPHE STÉPHANE NAIMAN – STUDIO PHOTOMAN

En mai 2007, le Bureau de l'Ordre a pris acte du questionnaire d'autoévaluation rempli dans le cadre de la démarche d'amélioration des pratiques des ordres professionnels en matière de reconnaissance d'équivalence des diplômes et de la formation acquis hors du Québec. Cette démarche avait été lancée par le Conseil interprofessionnel du Québec. Conséquemment, le Bureau a dressé une liste d'actions visant à favoriser l'accès à la profession des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec. Les activités entreprises en 2007-2008 se greffent à cette démarche.

Examen des architectes du Canada [ExAC]

L'Ordre a continué à participer aux travaux d'élaboration d'un nouvel examen d'admission à la profession, en collaboration avec les ordres de l'Alberta et de l'Ontario. L'Ordre est assisté d'un consultant en docimologie pour développer un examen de qualité équitable pour tous les candidats. L'Examen des architectes du Canada (ExAC) sera mieux adapté à l'exercice de la profession au Canada. Sa durée (deux jours consécutifs) et les droits d'inscription seront moins contraignants pour les candidats que l'examen nord-américain en vigueur dans les dernières années. La structure de l'ExAC est conçue de manière à faciliter la reconnaissance d'équivalence aux architectes formés à l'étranger.

Le Comité de l'ExAC a produit un guide de préparation à l'examen et un site Web qui diffusera les renseignements pertinents à l'ExAC, notamment les objectifs généraux et spécifiques d'apprentissage qui feront l'objet de l'évaluation. Ce site Web sera mis en ligne au début du prochain exercice.

Réciprocité Canada/États-Unis

L'Ordre a conclu avec les autres ordres canadiens une entente en vertu de laquelle l'ExAC sera offert en novembre 2008 dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique.

L'Ordre a choisi de continuer à reconnaître l'examen d'admission à la profession d'architecte [EAPA; Architect Registration Examination – ARE] du National Council of Architectural Registration Boards [NCARB] comme étant conforme aux exigences de reconnaissance réciproque des permis d'architectes canadiens et américains.

Rencontres avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles [MICC]

Juin 2007 : rencontre entre l'Ordre et le MICC afin de discuter des projets visant à faciliter l'accès la profession pour les diplômés de l'étranger.

Septembre 2007 : visite du Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec et du Service d'information sur les professions et métiers réglementés.

Mise en œuvre d'un système national pour favoriser l'intégration des architectes formés à l'étranger

Septembre 2007 : l'Ordre a participé à une table ronde sur l'intégration des diplômés en architecture formés à l'étranger, organisée par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). Les ordres du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont reçu le mandat de former un groupe de travail afin de mettre sur pied un système national favorisant l'intégration des architectes formés à l'étranger.

Novembre 2007 : le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada a annoncé son soutien à l'initiative visant à améliorer l'intégration canadienne des architectes formés à l'étranger. L'IRAC recevra un appui financier de plus de 400 000 \$ dans le cadre du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers [RCTE] du gouvernement du Canada. L'IRAC travaillera de concert avec les ordres provinciaux pour créer un système plus équitable et plus transparent. En outre, l'IRAC développera un portail Internet multilingue qui donnera accès à de l'information détaillée sur le système canadien de reconnaissance des qualifications professionnelles et sur l'industrie canadienne de l'architecture en général, ainsi qu'à des cours en ligne qui faciliteront l'accès au domaine de l'architecture.

Novembre 2007 à mars 2008 : le groupe de travail a poursuivi les travaux d'élaboration du nouveau système national.

Mars 2008 : l'Ordre a participé à une deuxième table ronde sur l'intégration des diplômés en architecture formés à l'étranger, organisée par l'IRAC.

Renouvellement du Syllabus de l'IRAC

En septembre 2007, l'Ordre a pris connaissance du rapport d'avancement des travaux de renouvellement du programme Syllabus de l'IRAC, préparé en collaboration avec l'Université Athabasca. Le Syllabus constitue un mode d'accès à la profession pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu. Le projet envisage d'adapter tous les cours pour les offrir en ligne et d'élaborer de nouveaux modes de prestation des ateliers de design pour les étudiants vivant en dehors des centres urbains ou à l'étranger. La prise en compte des besoins des diplômés en architecture de l'étranger qui souhaitent devenir architectes au Canada est l'un des objectifs principaux de la réforme de ce programme.

ACTIVITÉS RELATIVES

À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

	AU CANADA	HORS CANADA
DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC		
REÇUES	3	14
ACCEPTÉES	3	7
REFUSÉES	0	0
N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE	0	7

NOMBRE DE CANDIDATS CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC 17

	AU CANADA	HORS CANADA
DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE N'ÉTANT PAS TITULAIRE D'UN DIPLÔME RECONNU		
REÇUES	0	0
ACCEPTÉES	0	0
REFUSÉES	0	0
N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE, À CONDITION QUE LE CANDIDAT OBTIENNE UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE		
COURS	0	1
STAGE	0	0
EXAMEN	0	0
COURS ET EXAMEN	0	0
COURS ET STAGE	0	0
STAGE ET EXAMEN	0	0
COURS, STAGE ET EXAMEN	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES APRÈS QUE LE CANDIDAT A REMPLI LA CONDITION DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE		
COURS	0	0
STAGE	0	0
EXAMEN	0	0
COURS ET EXAMEN	0	0
COURS ET STAGE	0	0
STAGE ET EXAMEN	0	0
COURS, STAGE ET EXAMEN	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE N'ÉTANT PAS TITULAIRE D'UN DIPLÔME RECONNU 1

PROVENANCE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION	CANADA	AUTRES PAYS
	NOUVELLE-ÉCOSSE	ALGÉRIE, ALLEMAGNE, CHINE,
	ONTARIO	COLOMBIE, ÉGYPTE, FRANCE,
		IRAN, LIBAN, MAROC,
		MEXIQUE, SUISSE, TUNISIE

LE COMITÉ D'ADMISSION A REÇU 11 DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE STAGE, PRÉSENTÉES PAR DES ARCHITECTES AYANT ÉTÉ FORMÉS ET AYANT EXERCÉ LA PROFESSION D'ARCHITECTE À L'ÉTRANGER. SUR CE NOMBRE, 10 CANDIDATS ONT OBTENU LA RECONNAISSANCE DONNANT DROIT À 1880 HEURES DE STAGE; UNE DEMANDE A ÉTÉ REFUSÉE.

Carole Giard, notaire
Registraire

TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS : 49	BARIL, RÉAL BEBAWI, RAMI BÉLANGER, MARC M. CHAN, CHOR-TUNG CHARRON, CARL CHELBI, ASMA AIDA CONWAY, MALLORY MAE CYR, DENIS DE CHAMPLAIN, ÉRIC DESCHAMPS, BENOIT	DESROCHERS, NATALIE DI MARCO, RICCARDO DUBOIS, BRYAN DUFOUR, MARTIN FAUCHER-LAMONTAGNE, KARINE FORTIN, LISA MARIE GAUDREULT, RICHARD GAUVIN, LUC GIORDANI, LAURE GOLDSTEIN, ERICA	GRÉGOIRE, ANNIE HU, LATIMER KHATIB, KINAN LABELLE, YAN LACHANCE, JEAN-BENOIT LAGUEUX, BIANCA LANCTÔT, MANON LANGEVIN, LUC LAPOINTE, SIMON ALEXIS LAU, LILY	LAVOIE, DONALD LEEMING, JAMES R. MARCoux, VINCENT MASSICOTTE, HUGO MONTY, AUDREY-LUCY MORIN, FRANCE NAZAROVA, IRINA NORMAND, RIELLE PERERA, ALEC SURESH POTVIN, MARIANNE	ROBERGE-MORISSETTE, ISABELLE SALEM, JAD SAUVÉ, ANNIE-CLAUDE SIMARD, SYLVAIN R. ST-PIERRE, ANDY TREMBLAY, HUGO VIAU, NADIE-ANNE WERTEIMER, ÈVE MICHELLE WOODROUGH, PHILIPPE
----------------------------------	---	--	---	---	--

RÉINSCRIPTIONS : 26

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE : 9

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : 7

RADIATION POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES : 1

RADIATIONS À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 2

LIMITATION D'EXERCICE À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 1

DÉMISSIONS : 41

DÉCÈS : 6

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

HUMBERT, PIERRE	CHABOT, DANIEL	LALONDE, JEAN-LOUIS	CANTIN, PIERRE	TRÉPANIÉ, PAUL-OLIVIER
BIRTZ, RICHARD				

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

NOMBRE DE MEMBRES AU RAPPORT ANNUEL 2006-2007	2 771
AJUSTEMENT À UN EXERCICE PRÉCÉDENT (1)	(1)
NOMBRE DE MEMBRES EN DÉBUT D'EXERCICE	2 770
NOUVELLES INSCRIPTIONS	49
RÉINSCRIPTIONS	26
DÉMISSIONS	(41)
RADIATIONS	(19)
DÉCÈS	(6)
NOMBRE DE MEMBRES EN FIN D'EXERCICE	2 779
DÉTENTEURS D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN FIN D'EXERCICE	3
DÉTENTEURS D'UNE AUTORISATION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	1

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2008

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2 062	717	2 779	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14	3	17
RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGES				BAS-SAINT-LAURENT	22	1	23
25 À 29 ANS	7	9	16	CENTRE-DU-QUÉBEC	19	6	25
30 À 34 ANS	57	48	102	CHAUDIÈRE-APPALACHES	45	11	56
35 À 39 ANS	111	125	236	CÔTE-NORD	5	1	6
40 À 44 ANS	238	185	423	ESTRIE	40	13	53
45 À 49 ANS	350	151	501	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	147	68	215
50 À 54 ANS	350	117	467	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	7	2	9
55 À 59 ANS	355	46	401	LANAUDIÈRE	37	9	46
60 À 64 ANS	231	22	253	LAURENTIDES	65	15	80
65 ANS ET PLUS	366	14	380	LAVAL	62	16	78
RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE				MAURICIE	30	8	38
ANGLAIS	293	79	372	MONTÉRÉGIE	160	60	220
FRANÇAIS	1 769	638	2 407	MONTRÉAL	1 038	372	1 410
RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE				NORD-DU-QUÉBEC	0	1	1
ÉTUDIANT	0	2	2	OUTAOUAIS	31	13	44
INACTIF	29	36	65	CAPITALE-NATIONALE	300	105	405
AUTRE	39	13	52	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	40	13	53
ENSEIGNANT	49	27	76	RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE			
RETRAITÉ	215	13	228	CENTRE-DU-QUÉBEC	126	36	162
SECTEUR PRIVÉ	140	54	194	CROISSANT-NORD	88	21	109
SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	292	200	492	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	147	68	215
EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTE	280	155	435	LAURENTIDES	158	44	202
PIGISTE	30	8	38	MONTÉRÉGIE	160	60	220
PATRON	985	212	1 197	MONTRÉAL	1 038	372	1 410
				QUÉBEC	345	116	461
				RÉPARTITION DES STAGIAIRES	457	538	995
				RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	9	2	11

COTISATION PROFESSIONNELLE 2007-2008

LA COTISATION À L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC EST PAYABLE LE OU AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2007.
IL EST POSSIBLE D'ACQUITTER LA COTISATION EN DEUX VERSEMENTS, LE 1^{ER} AVRIL ET LE 1^{ER} OCTOBRE 2007.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR CLASSE DE COTISATION

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
COTISATION RÉGULIÈRE	705,00\$	2 303
MEMBRE À LA RETRAITE	176,25\$	94
NOUVEAU MEMBRE [TROIS PREMIÈRES ANNÉES D'INSCRIPTION]	352,50\$	151
MEMBRE DE 70 ANS OU PLUS OU CUMULANT 40 ANS D'INSCRIPTION À L'ORDRE	[EXEMPTION]	231

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES FONDÉES SUR LE FAIT D'ÊTRE TITULAIRE D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET D'AVOIR SATISFAIT À D'AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	REÇUES : 47 ACCEPTÉES : 47 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC ET SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	REÇUES : 1 ACCEPTÉES : 1 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE N'ÉTANT PAS TITULAIRE DU DIPLÔME NÉCESSAIRE À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	REÇUES : 1 ACCEPTÉES : 1 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC	REÇUES : 1 ACCEPTÉES : 1 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
CANDIDATS AYANT SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AU COURS DE L'EXERCICE :	45
CANDIDATS AYANT COMMENCÉ LE PROCESSUS DE SATISFACTION DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS :	152

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

PERMIS TEMPORAIRES DÉLIVRÉS EN COURS D'EXERCICE :	3
AUTORISATIONS SPÉCIALES DÉLIVRÉES EN COURS D'EXERCICE :	[1 DÉLIVRÉE, 1 RENOUVELÉE] 2
EN 2007-2008, L'ORDRE N'A PAS MENÉ D'ACTION EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES OU D'AUTORISATIONS SPÉCIALES.	
DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE	REÇUES : 3 ACCEPTÉES : 3 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS	REÇUES : 0 ACCEPTÉES : 0 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0
DEMANDES DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES FONDÉES SUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS	REÇUES : 0 ACCEPTÉES : 0 REFUSÉES : 0 REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE L'EXERCICE : 0





PAVILLON GENE-H.-KRUGER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
SAINTE-FOY
GAUTHIER GALLIENNE MOISAN ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE LAURENT GOULARD



PAVILLON DU LAC-AUX-CASTORS DU MONT ROYAL
[RESTAURATION] MONTRÉAL
RÉAL PAUL ARCHITECTE | PIERINA SAIA ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE FRÉDÉRIC SAIA



RÉSIDENCE LES ABOUTS
CENTRE DU QUÉBEC
PIERRE THIBAUT ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE ALAIN LAFOREST

**ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



1825, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R4
514.937.6168
1.800.599.6168 | de l'extérieur de Montréal
info@oaq.com
www.oaq.com

ÉDITION | PIERRE LACERTE RÉVISION | CHRISTINE DUFRESNE DIRECTION ARTISTIQUE | LINDA THERRIALT